

Assemblée communale du 14 septembre 2020

Présidence : M. Emmanuel Monney, Syndic

23 citoyens sont présents

Excusés : Joseph Rotzetter, Clara et Marius Cotting et Richard Piller.

M. le Syndic ouvre l'assemblée à 20 heures et salue les citoyens présents. Bienvenue à Tatiana Piller qui participe à sa première assemblée.

Il les informe que l'assemblée communale est enregistrée, ceci afin de faciliter la tenue du PV.

Yvette Cotting et Benz Sahli sont nommés scrutateurs.

1. Procès-verbal

Le syndic prend la parole et demande s'il y a des remarques concernant le PV de la dernière assemblée communale du 16 décembre 2019. Aucune question n'est posée, le procès-verbal est approuvé avec remerciements à la secrétaire. Nous passons au point 2.

2. Comptes 2019

2.1. Présentation générale des comptes communaux

Emmanuel prend la parole pour la présentation des comptes 2019. Il présente les comptes de fonctionnement par département. Le total des charges est de CHF 996'490.25, le total des revenus est de 482'844.03 CHF d'où un excédent de dépenses de CHF 513'646.22. Le Syndic explique que les excès de charges sont dus aux amortissements supplémentaires dans le but d'avoir plus de capacité financière lors de la fusion de la nouvelle Commune. Aucune question ou remarque, Emmanuel présente les comptes d'investissement. Le total des dépenses de protection et aménagement de l'environnement est de CHF 32'050.95, ce qui fait un total des charges d'investissement de CHF 32'050.95. Emmanuel demande s'il y a des questions ou remarques : aucune. Il passe la parole à M. Gumy pour la lecture du rapport de la commission financière.

2.2. Rapport de la commission financière

La commission financière s'est réunie le 20 juillet dernier pour procéder à l'examen du rapport de l'audit sur les comptes annuels 2019 de la commune de Senèdes. La révision des comptes porte, selon les articles 98d et 98e de la loi sur les communes, sur la comptabilité – les comptes annuels (compte fonctionnement, compte des investissements, bilan et annexe au bilan).

L'exercice 2019 est particulier car il est impacté par deux éléments extraordinaires ;

- La future fusion de la Commune au 1^{er} janvier 2021,
- La nouvelle loi sur les finances communales.

Ces éléments provoquent ;

- Un excédent de charges de fonctionnement de CHF 513'646.22
- Un excédent de charges d'investissement de CHF 32'050.95
- Un découvert comptable de CHF 108'344.33 au bilan du 31.12.2019.

Cette situation n'est que passagère.

L'auditeur confirme que la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux. La commission financière recommande à l'assemblée d'approuver les comptes annuels et d'en donner décharge au Conseil communal. Emmanuel remercie M. Gumy pour son rapport et demande à l'assemblée de se prononcer par mains levées.

2.3. Approbation des comptes

Les comptes 2019 sont acceptés à l'unanimité. Emmanuel remercie l'Assemblée pour leur confiance et passe au point 3.

3. Approbation des modifications du règlement communal des contrôles et soins dentaires

Le syndic informe que la principale modification du règlement est la tarification des contrôles et soins dentaires. Selon l'ancien règlement, la Commune de Senèdes versait comme indemnité un montant maximum de CHF 500.00 par année et par enfant qui se rendait à la clinique dentaire scolaire. Avec ce nouveau règlement, les revenus modestes reçoivent une plus grande indemnisation des frais dentaires de la part de la Commune. Tandis que pour les revenus élevés, la commune ne rentrera pas ou partiellement en matière pour une demande de subvention. Selon la tablette affichée, nous pouvons constater que l'indemnité est directement liée au nombre d'enfants ainsi qu'au revenu. Auparavant, la commune ne possédait pas cette tablette. Emmanuel demande s'il y a des questions ou remarques. Monsieur Gumy demande si ce règlement sera en vigueur pour la nouvelle Commune et Emmanuel répond par la positive. Il demande de voter par mains levées l'approbation du règlement. Le règlement est approuvé à l'unanimité.

4. Acte de vente du parchet communal

Claudia prend la parole et présente l'acte de vente du parchet communal.

La Commune de Senèdes possède un parchet communal, au lieu-dit La Crapotaire, situé tout le long de la forêt du Bois-Derrey, d'une superficie totale de 5'967 m², dont 207 m² de route, soit 5'760 m² de surface agricole, article 3063 du Registre Foncier de Le Mouret. Il est loué 200 francs par année.

Le Conseil communal a demandé à Jean-Marie Cotting, actuel locataire de ce parchet, s'il était intéressé à l'acheter. Il n'y avait jamais songé, mais il a répondu pourquoi pas.

Jean-Marie a demandé une taxation à l'Union des Paysans Fribourgeois, Service Expertises et Taxations qui a procédé à l'estimation de la valeur de rendement avec une visite sur place qui a été faite le 25 juin 2019.

L'estimation a donné les indications suivantes :

Il s'agit d'une parcelle d'environ 330 m de long sur une largeur d'environ 15 m;

La qualité du sol est moyen ;

Il y a une pente de 0 à 18% sur 5'100 m² et 18 à 35% sur 660 m² ;

Le taxateur, M. Jacques Pasquier, précise que le sol partiellement tourbeux et humide, la grandeur et la forme de la parcelle, surtout l'importance de la lisière de forêt ne laissant qu'une exposition vers l'ouest font que la valeur agronomique est très faible.

La valeur de rendement est estimée à 1'003 francs multipliée par un coefficient de 5,4 donne 5'400 francs. Jean-Marie Cotting offre un montant de 6'000 francs.

Ce projet a été soumis à l'Autorité foncière cantonale qui estime pouvoir émettre un préavis favorable au sujet de son acquisition par Jean-Marie Cotting et qui respecte les conditions de l'article 63 de la loi sur le droit foncier rural. Le projet d'acte de vente a été établi par Me Albert

Nussbaumer, notaire. Emmanuel remercie Claudia et demande s'il y'a des questions. Monsieur Sébastien Cotting s'interroge sur la prise en charge des frais du notaire. Claudia informe que selon l'acte de vente, Jean-Marie assumera les frais du notaire comme les frais de taxation. Aucune remarque supplémentaire, Emmanuel demande de se prononcer par mains levées. L'acte de vente du parchet communal à Jean-Marie Cotting est approuvé à l'unanimité.

5. Acte de vente du local des pompiers

Magalie présente le projet. Le Conseil communal a proposé à Monsieur Francis Bongard de racheter le local des pompiers. L'essentielle raison est que Francis a son cabanon au-dessus du local. Il a le droit de posséder ce cabanon en raison d'un droit de superficie. Avec la fusion, le local des pompiers perd toute son importance car tout le matériel sera centralisé entre Arconciel et Ependes. M. Bongard a été intéressé à racheter ce terrain étant donné que son cabanon se trouve au-dessus du local. Son droit de superficie a une durée de 99 ans et il aurait risqué de perdre sa propriété. Une nouvelle limite a été mise en place qui est un peu plus grande qu'auparavant afin que Francis puisse faire le tour de son terrain. La superficie de la parcelle est de 46m². Il y a toujours une servitude liée à la route, les citoyens peuvent l'utiliser. Deux autres servitudes ont été inscrites, soit les canalisations et le lampadaire public qui resteront. L'entretien des servitudes est à la charge de la Commune. Le prix de vente est de CHF 2'000.00. Francis Bongard prend en charge les frais qui sont dus pour cette vente. Le verbal a été établi par le géomètre Luc Déglise. Le projet ainsi que l'acte de vente ont été établis par Maître Anne-Laure Wicht. Emmanuel remercie Magalie et demande s'il y'a des remarques ou questions, aucune. Il demande de voter par mains levées. L'acte de vente du local des pompiers à Francis Bongard est approuvé à l'unanimité.

6. Point de situation de la future Commune de Bois d'Amont

Patricia et Emmanuel sont membres du COPIL. Emmanuel fait un petit point de situation. La Commune de Bois d'Amont liera officiellement les 3 localités le 1^{er} janvier 2021. Cela permettra d'optimiser les collaborations actuelles, de trouver des améliorations dans les coopérations existantes et d'assumer ensemble les tâches toujours plus importantes que l'Etat délègue aux Communes. Il y aura la possibilité d'accroître la capacité d'investissement sans devoir passer par une augmentation de la charge fiscale. Il reste encore du travail mais Emmanuel assure que les exécutifs mis en place portent ce projet jusqu'à la fin de leur mandat. Le comité de pilotage s'engage d'ailleurs à servir de passerelle entre les 3 Communes jusqu'à cette date afin que les projets d'importances soient réalisés en coordination avec les 3 entités. La mise en place de la nouvelle administration à Arconciel avance bien. Le nouveau règlement des eaux est en cours d'élaboration. L'augmentation des taxes ne sera pas due à la fusion mais bien aux nouvelles exigences de l'Etat de mettre en conformité les règlements. L'élaboration d'un premier budget pour l'année 2021 sera approuvée lors de l'Assemblée extraordinaire par le nouveau Conseil communal. Information importante : le dépôt des listes en vue de l'élection d'une personne de Senèdes pour la Commune Bois d'Amont doit se faire jusqu'au 28 septembre 2020 à midi. Le premier tour est prévu le 8 novembre 2020. Le Syndic demande s'il y'a des remarques ou questions à ce sujet, aucune. Nous passons au point 7.

7. Divers

Emmanuel demande au Conseil s'il y a des questions. Claudia prend la parole et informe que le pilier public sera enlevé. Il y aura un tableau à Arconciel. Magalie annonce que la boîte postale publique sera bientôt déplacée à côté du compteur Groupe E. Francis Bongard remercie le Conseil communal pour le bon travail qui a été fourni et pour la bonne ambiance. Il a toujours eu plaisir de partager des moments tous ensemble. Monsieur Grossrieder pose la question si quelqu'un de la Commune se présente. Patricia répond favorablement. Le Syndic remercie infiniment Patricia pour son engagement.

Francis souhaite que Jean-Marie Cotting reste comme employé communal. Magalie prend la parole et informe que M. Cotting continuera son activité. Elle explique qu'un groupe de travail est mis en place pour l'édilité, la déchetterie, service des eaux, les piqueurs. Le Groupe et les employés se réunissent afin de pouvoir mettre en commun les besoins et attentes de chacun. De manière générale, il y aura un responsable par domaine mais tous les employés devront être capables d'effectuer les tâches, d'être interchangeables en vue d'avoir un fonctionnement le plus optimal possible.

Le Conseil communal remercie les citoyens pour leur confiance. Il invite les citoyens présents à rester pour le verre de l'amitié.

L'assemblée est levée à 20h30.

La secrétaire

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Le Syndic

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bouyer', with a stylized, cursive script.